

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **PETITE ENFANCE** : Signature du Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : Lucette GIRARDON TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un dispositif financier qui permet un co-financement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des dépenses de fonctionnement occasionnées par les projets prévus par l'Agglo dans son schéma Petite enfance. Le schéma Petite enfance et le CEJ de ViennAgglo étaient à échéance fin 2017. Après un diagnostic pour actualiser les besoins et faire le bilan des actions conduites, un nouveau schéma Petite enfance 2018-2021 a été validé sur le territoire de ViennAgglo au Conseil Communautaire du 16 novembre 2017. C'est sur ce périmètre que le contrat enfance va être renouvelé dans un premier temps. En effet sur le territoire ex CCRC le CEJ court jusqu'à fin 2018.

Outre le renouvellement des actions initiées lors des précédents contrats, ce CEJ 2018-2021 signé avec la CAF de l'Isère permettra entre autres un financement sur les actions suivantes :

- ✓ Elargissement des horaires du multiaccueil les P'tits Mariniers à Chasse sur Rhône,
- ✓ Création d'une microcrèche gérée par l'Agglo à Moidieu Détourbe,
- ✓ Accompagnement de la transformation des haltes garderies de Vienne en multi accueils : Halte-garderie de l'Isle aux enfants (fusion avec l'EAJE des Cèdres), de la Farandole (fusion avec la crèche Grain d'Aile sur le quartier d'Estressin), de Malissol.

Au global de toutes les actions, le montant prévisionnel de la prestation CEJ prévu se monte à 800 000 € au titre de 2018 et atteindra 900 000 € en 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17.197 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 16 novembre 2017, validant le schéma Petite enfance 2018-2021 – Etape 1 Territoire ViennAgglo,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 4 décembre 2018,

VU l'avis de la commission Petite enfance du 6 décembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **26 DEC. 2018**
et a été publiée le **2 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS